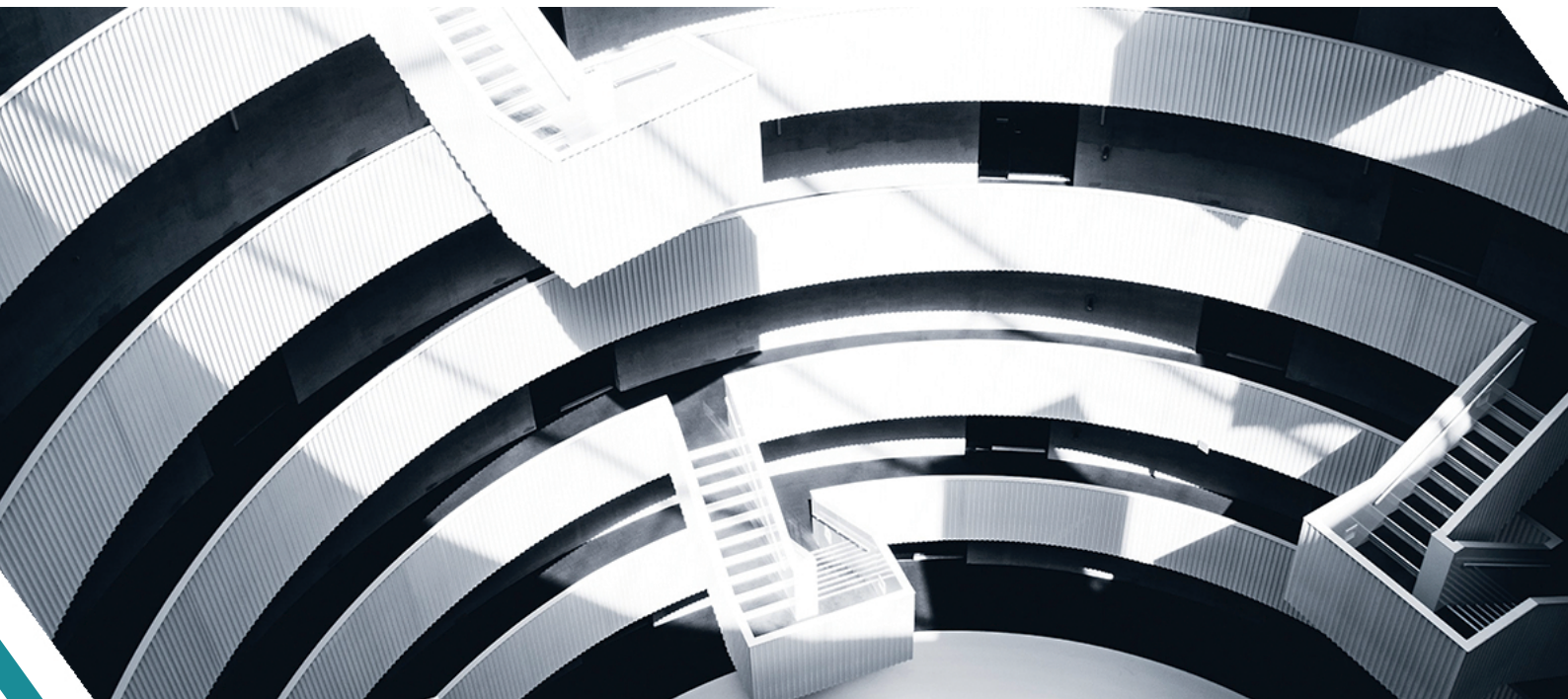


CORUM LE FIL D'ACTUALITÉS

ECO

1^{er} TRIMESTRE 2021 VALIDE DU 1^{er} AVRIL AU 30 JUIN 2021

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés.



L'ESSENTIEL

MONTANT TRIMESTRIEL BRUT
DISTRIBUÉ OU CAPITALISÉ PAR PART

0,74 €

OBJECTIF DE RENDEMENT
PAR AN SUR 5 ANS

4 %

net de frais de gestion, ne constituant
pas une promesse de rendement

NOMBRE D'ENTREPRISES
FINANCÉES AU 31/03/2021

73

RENDEMENT MOYEN PONDÉRÉ
ESCOMPTÉ À L'ACQUISITION

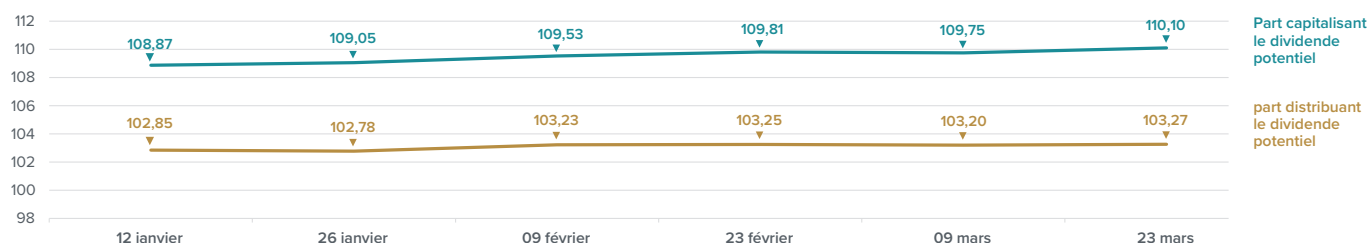
5,79 %

ne constituant pas une promesse de
rendement des obligations en portefeuille

CORUM ECO EN BREF

Valeur de
revente en euros

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DE REVENTE DE VOS PARTS AU 1^{er} TRIMESTRE 2021



Source : CORUM

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



LE RAPPORT ANNUEL 2020 DE CORUM ECO EST DISPONIBLE

2020 restera dans les mémoires comme une année de crise mondiale inattendue, puisque consécutive à une pandémie. Toutefois, CORUM Eco a été robuste et a montré que ses fondations étaient solides, en exprimant sa capacité de résistance. Malgré un ralentissement, voire un arrêt, de la circulation des biens et des personnes, une diminution de la production et de la consommation, aucune faillite n'a été à déplorer dans le portefeuille de CORUM Eco en 2020. Sa performance annuelle globale (dividende et prix de la part) a quant à elle été positive. **Découvrez le Rapport annuel 2020 de CORUM Eco sur www.corum.fr/corum-eco.**



UNE ACTIVITÉ RELANCÉE MALGRÉ UNE REPRISE INCERTAINE

Après une année 2020 compliquée, où CORUM Eco a su éviter les faillites et offrir une performance positive, votre fonds a tiré parti des tendances du marché en ce premier trimestre.

Frédéric Puzin,
Fondateur de CORUM L'Épargne

Dans le monde entier, l'activité économique est mise à mal depuis plus d'un an, avec de nombreuses entreprises touchées de plein fouet par cette pandémie.

CORUM Eco a été une caisse de résonance des difficultés rencontrées par les entreprises. Le versement des dividendes avait donc été suspendu par précaution ; mais en fin de compte, la performance a malgré le contexte été positive en 2020, et aucune faillite n'a été à déplorer au sein du portefeuille.

2021 ne marque pas encore une sortie de la crise sanitaire, et encore moins une sortie de la crise économique. Si les marchés sont bien remontés depuis leur chute historique du premier trimestre 2020, la reprise économique se fait attendre, et les craintes demeurent en raison du retard pris dans les campagnes de vaccination.

Sur le front du financement des entreprises, le premier trimestre a pourtant montré des signes encourageants, avec un niveau d'activité élevé. Parce que les perspectives leur semblent bien orientées, notamment en raison d'un taux de défaut général assez bas, les investisseurs ont montré plus d'intérêt envers les entreprises fragilisées par la crise et en recherche de refinancement. L'objectif étant de prendre plus de risque, afin de rechercher davantage de performance. Pour CORUM Eco, cela a constitué une tendance sur laquelle s'appuyer. Le versement des dividendes, rappelons-le non garantis, relancé en décembre dernier s'est d'ailleurs poursuivi depuis.

Personne évidemment ne peut prédire l'avenir. Mais tant que les taux de défaut des entreprises resteront bas, et les investisseurs friands d'une certaine prise de risque, le marché restera actif et réactif.



CORUM
ECO

EN DÉTAILS



L'appétit des investisseurs pour le risque reste élevé en ce début d'année, grâce à la conjonction exceptionnelle d'un taux de défaut très faible sur les emprunts d'entreprise, de taux d'intérêt toujours bas, et d'une accélération de la croissance économique en 2021. Tant que ce scénario idéal prévaudra, le marché devrait continuer à offrir des perspectives bien orientées.

Laurent Kenigswald, Directeur de la gestion obligataire

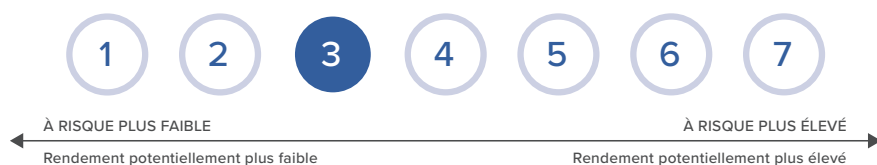
COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?



Le portefeuille de CORUM Eco est composé de 73 entreprises au 31/03/2021 avec une notation comprise entre BB+ et CCC. Cette notation correspond à la solidité financière d'une entreprise et à sa capacité à rembourser sa dette. Plus la perspective de rendement est importante, plus le taux de risque est élevé, d'où la nécessité d'une sélection rigoureuse des entreprises. Une bonne maîtrise de ces paramètres permet une gestion mesurée du portefeuille.

QUELLE EST L'ÉCHELLE DE RISQUE DE CORUM ECO¹ ?

L'échelle de risque permet à l'épargnant CORUM Eco d'avoir un aperçu des risques auxquels il s'expose. Cela lui permet également d'identifier la solution d'épargne la plus adaptée à son objectif patrimonial.



¹ L'indicateur de risque reflète le risque attaché à l'exposition de CORUM Eco aux marchés des obligations et autres instruments du portefeuille susceptibles d'être considérés comme spéculatifs. La catégorie de risque associée à CORUM Eco n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. CORUM Eco ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital. Le profil de risque du fonds nourricier (CORUM Eco) est identique à celui du fonds maître (CORUM Eco 18). Ce profil est décrit dans leur prospectus respectif. CORUM Eco peut notamment être soumis à des risques de crédit et de contrepartie (les instruments souscrits par le fonds maître étant négociés de gré à gré), des risques liés à l'investissement d'obligations notées entre BB+ et CCC-, des risques de valorisation, des risques liés à l'effet de levier, des risques de change et des risques liés à l'utilisation d'instruments dérivés pouvant présenter une forte volatilité. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de CORUM Eco.

VALEUR DE REVENTE

au 23/03/2021

110,10 €

POUR LES ASSOCIÉS AYANT
CHOISI LA CAPITALISATION
DU DIVIDENDE POTENTIEL

103,27 €

POUR LES ASSOCIÉS AYANT
CHOISI LA DISTRIBUTION
MENSUELLE DU DIVIDENDE
POTENTIEL

Il vous est possible de sortir du fonds deux fois par mois. Le prix de revente de vos parts dépend alors du prix que l'on peut obtenir sur le marché et non du remboursement du capital prêté aux entreprises financées par CORUM Eco. C'est pour cette raison que nous recommandons une conservation de vos titres CORUM Eco comprise entre 5 et 8 ans.

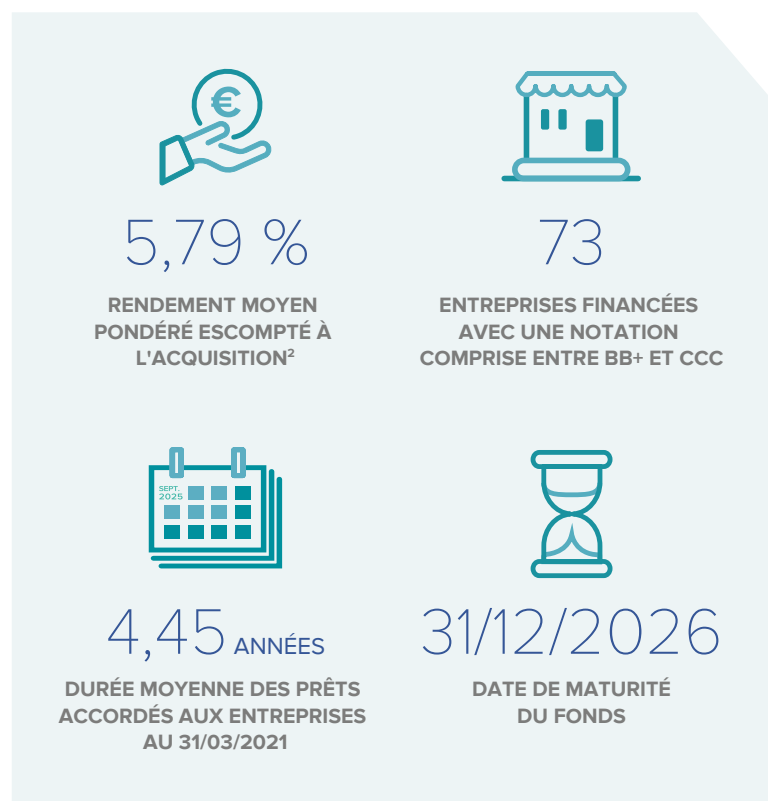
HORIZON DE PLACEMENT CONSEILLÉ

5 à 8 ans

En épargnant sur une durée de 5 à 8 ans, vous accompagnez les entreprises dans leurs projets de développement. Vous percevez des revenus potentiels issus des intérêts et valorisez votre investissement.

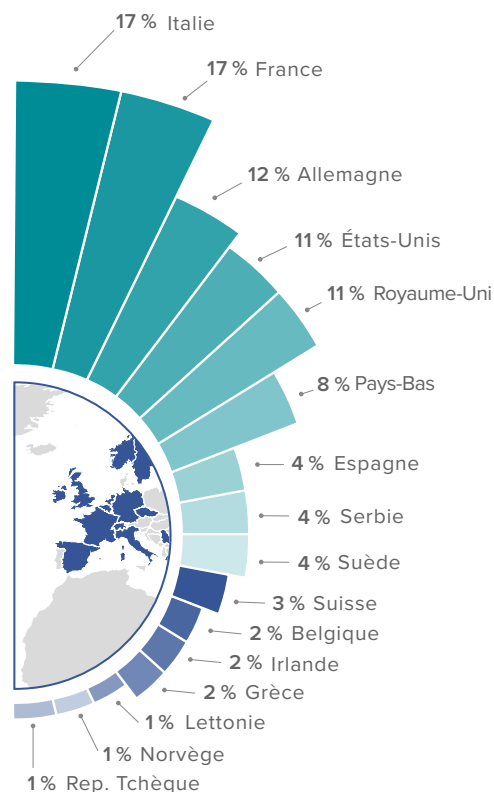
LE PROFIL DES ENTREPRISES

LE PATRIMOINE EN UN COUP D'OEIL



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE³

DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS DE CORUM ECO AU 31/03/2021



RÉPARTITION SECTORIELLE³

DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS DE CORUM ECO AU 31/03/2021



² Ne constituant pas une promesse de rendement des obligations en portefeuille

³ Les ETF à haut rendement ne sont pas pris en compte dans cette répartition

VOUS LES FINANCEZ

Les exemples d'investissements réalisés ne constituent pas un engagement quant aux investissements futurs.

VERISURE : LE LEADER DE LA TÉLÉSURVEILLANCE EN EUROPE

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À VERISURE DE FINANCER DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTENIR SA DYNAMIQUE DE CROISSANCE.

Verisure est la référence européenne en matière de télésurveillance. Société suédoise créée en 1988, elle s'est imposée sur ce marché en équipant plus de 3 millions de foyers avec ses alarmes connectées, ce dans une vingtaine de pays. Pour continuer à dynamiser son innovation et accompagner une croissance de 20 % renouvelée depuis plus de 10 ans, le Groupe peut notamment s'appuyer sur l'expertise et les compétences de ses 18 000 salariés.



5,25 % RENDEMENT ESCOMPTÉ
À L'ACQUISITION

 **CROISSANCE ÉCONOMIQUE**
ÉCHÉANCE DU PRÊT : 15/02/2029

ALGECO : DES BÂTIMENTS INGÉNIEUX POUR VIVRE ET TRAVAILLER

LE MONTANT PRÊTÉ PERMETTRA À ALGECO DE TRAVAILLER SUR LA RECHERCHE DE TECHNOLOGIES ET DE VALEURS AJOUTÉES POUR SES BÂTIMENTS.

Avec plus de 60 ans d'expérience, Algeco est le leader mondial de la construction modulaire. Alliant confort, fonctionnalité et esthétisme, le Groupe conçoit notamment des bureaux, des écoles et des bâtiments de santé modulaires, ainsi que des bâtiments de chantier préfabriqués. Algeco se distingue de la concurrence grâce à une disponibilité de ses produits dans le monde entier, par la fiabilité de ses réalisations et une flexibilité pour répondre aux attentes de ses différents clients.



9,35 % RENDEMENT ESCOMPTÉ
À L'ACQUISITION

 **INNOVATION**
ÉCHÉANCE DU PRÊT : 15/02/2023

LES INVESTISSEMENTS DU TRIMESTRE

- ▶ CBR FASHION
- ▶ REKEEP

LES VENTES DU TRIMESTRE

- ▶ CMA CGM
- ▶ RUBIS TERMINAL

CORUM Eco permet d'investir dans les projets de développement d'entreprises et de percevoir des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. CORUM Eco, comme tout investissement, n'offre aucune garantie de rendement ou performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le patrimoine de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. L'objectif de performance cible est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue, en aucun cas, une promesse de rendement ou de performance. Les documents réglementaires (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel), dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement sont disponibles sur le site www.corum.fr/corum-eco.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

Un investissement dans un OPCVM de type obligataire présentant :

- un niveau de risque de niveau 3 conforme à l'objectif d'investissement de son maître investi dans des obligations et autres titres de créance émis par des entreprises pour financer leurs activités européennes en euros ;
- sans aucune garantie du capital investi conformément aux prospectus et document d'information clé pour l'investisseur ;
- un horizon de placement long terme pouvant atteindre 8 ans ;
- ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-dégataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management.

Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Eco est de 5 à 8 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2026. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, et les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1,2 % TTC.

Le fonds est valorisé deux fois par mois : le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois.

Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative.

Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même Etat membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1^{er} bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/corum-eco. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revendue à la discrétion de l'équipe de gérants.



CORUM Asset Management société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.
CORUM L'Épargne est une marque de CORUM Asset Management.

1 rue Euler, 75008 Paris - 01 53 75 87 48 - corum@corum.fr
www.corum.fr